



**REGLEMENT PARTICULIER
EPREUVE 5005
RANDONNEE des 500 BORNES 26 et 27 AOUT 2023
Etape intermédiaire du Championnat de France de Tourisme**

Article 1 :

Le Moto Club Sommiérois organise la randonnée des « 500 BORNES » ouverte au championnat de tourisme de la FFM et de la Ligue Motocycliste d'Occitanie (Licencié et non licencié).
Lieu de rendez-vous MOTO CLUB SOMMIEROIS - 5 mas du moulin à vent - 30250 VILLEVIELLE le 26 août partir de 8 H.

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, Français ou Etrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Article 3 :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le samedi 26 août 2023 à partir de 8H pour départ au plus tard à 8h45.

Article 4 :

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 5 :

La participation est de 90 € par personne (café de bienvenue, apéritif, repas samedi soir, nuitée en centre de vacances, petit déjeuner dimanche matin, repas dimanche midi. Le repas du samedi midi est libre (pique-nique conseillé)

Article 6 :

Le pointage des carnets de tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée. Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant dimanche midi ne pourra pas être validé. Parcours avec road book et pointage sur trajet.

Article 7 :

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 8 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Article 9 :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le samedi 12 août 2023 accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Article 10 :

La randonnée des 500 bornes est **limitée à 50 MOTOS**. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (Cachet de la poste faisant foi) Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 11 :

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette Randonnée. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 12 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

Article 13 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes Responsables.

Montant de l'inscription :

90 € par PERSONNE du samedi soir au dimanche midi

70 € POUR ENFANT moins de 12 ans. Après le 12 AOÛT majoration de 25 €

Chèque à l'ordre de MC SOMMIEROIS - 5 Mas du moulin à vent - 30250 VILLEVIELLE
Ou virement voir bulletin d'inscription.

Visa du club 24/04/2023

Visa de la ligue Occitanie

